

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Jean-Luc MOLLARD, Béatrice BON, Célien PARISI, Nathalie HAILLEZ

Pouvoirs : Sarah WARCHOL, pouvoir à Lucie BIDOLI
 Adel BEN MOHAMED, pouvoir à Yannick BOVICS
 Marie SADAUNE, pouvoir à Christelle MEGRET
 Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
 Martine KOHLY, pouvoir à Patrick MOLLARD
 Sophie BATTARD, pouvoir à Patrick BARRIER
 Carin THEYS, pouvoir à Célien PARISI
 Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
 Fabienne LEBE, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

DELIBERATION N° 32/2022 - ACCUEIL DE LOISIRS – TARIFS 2022/2023

Madame Lucie BIDOLI, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, présente au Conseil Municipal les tarifs de l'accueil de loisirs applicables à compter du 07 juillet 2022.

Elle précise qu'ils ont fait l'objet d'une présentation en commission « Scolaire, Enfance, Jeunesse » du 11 mai 2022 et en commission « Ressources » du 13 mai 2022. Lesquelles ont émis un avis favorable.

Accueil de loisirs		Tarifs ½ journée sans repas	
		2021/2022	2022/2023
QF < 510	Tarif de base	3,70 €	3,70 €
	Tarif 2 ^{ème} enfant et suivant inscrit sur la même période	2,70 €	2,70 €
QF de 511 à 1000	Tarif de base	4,52 €	4,52 €
	Tarif 2 ^{ème} enfant et suivant inscrit sur la même période	3,52 €	3,52 €
QF de 1001 à 1500	Tarif de base	4,92 €	5,41 €
	Tarif 2 ^{ème} enfant et suivant inscrit sur la même période	3,92 €	4,41 €

QF de 1501 à 2000	Tarif de base	5,33 €	5,86 €
	<i>Tarif 2ème enfant et suivant inscrit sur la même période</i>	4,33 €	4,86 €
QF > 2000	Tarif de base	5,74 €	6,31 €
	<i>Tarif 2ème enfant et suivant inscrit sur la même période</i>	4,74 €	5,31 €
Extérieur		5,74 €	6,78 €

Tarifs repas	2021/2022	2022/2023	Tarifs avec PAI
QF < 510	2,14 €	2,14 €	0,42 €
QF > 510	5,29 €	5,37 €	1.06 €
Famille nombreuse	3,56 €	3,75 €	0,73 €
Extérieurs	5,29 €	9,65 €	1,88 €

Accueil de loisirs		Tarifs journée avec repas (tarif de base journée avec repas x 2)+tarif repas selon catégorie *sauf pour QF < 510 +famille nombreuse = tarif 2ème enfant		Forfait semaine 4 j avec repas -20% sur prix journée		Forfait semaine 5 j avec repas -20% sur prix journée	
		2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
TARIFS ALLEVARD							
QF < 510	Tarif de base	9,54 €	9,54 €	35,81 €	30,53 €		38,16 €
	<i>Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période</i>	7,81 €	7,54 €		24,13 €		30,16 €
QF de 511 à 1000	Tarif de base	14,32 €	14,41 €	40,92 €	46,11 €		57,64 €
	<i>Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période</i>	12,59 €	12,79 €		40,93 €		51,16 €
QF de 1001 à 1500	Tarif de base	15,13 €	17,10 €	46,04 €	54,71 €		68,38 €
	<i>Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période</i>	13,40 €	14,57 €		46,64 €		58,30 €
QF de 1501 à 2000	Tarif de base	15,91 €	17,10 €	51,16 €	54,71 €		68,38 €
	<i>Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période</i>	15,03 €	15,48 €		49,52 €		61,90 €
QF > 2000	Tarif de base	16,76 €	18,00 €	56,27 €	57,59 €		71,99 €
	<i>Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période</i>	16,25 €	16,38 €		52,41 €		65,51 €
Extérieur	Tarif de base	17,98 €	23,20 €	56,27 €	74,25 €		92,81 €
	<i>Tarif famille nombreuse ou à partir du 2ème enfant inscrit sur la même période</i>	16,25 €					

Précisions

- Le tarif Allevard : s'applique aux personnes domiciliées à Allevard ou contribuables sur Allevard
- Le quotient pris en compte est celui en vigueur au moment de l'inscription
- En cas de défaut de désinscription ou de désinscription hors délais (sauf cas de force majeure): le prix facturé sera le prix de base applicable au QF > 2000
- Paiement par CESU accepté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs applicables, à compter du 07 juillet 2022, à l'accueil de loisirs, tels que proposés ci-dessus

Cette délibération est adoptée à la majorité, moins une abstention (Jean-Luc MOLLARD)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sidney REBBOAH